

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 20 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 octobre à 15h30, la Commission Consultative des Services Publics locaux, dûment convoquée le mardi 14 octobre 2025, s'est réunie au siège du syndicat mixte ADN et en visioconférence, sous la présidence de Didier-Claude BLANC.

Vu l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Vu l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales et les articles L. 3131-5, R. 3131-2 à R. 3131-4 du Code de la commande publique relatifs au rapport d'information produit chaque année par le concessionnaire à l'autorité concédante ;

Vu la délégation de service public relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques haut et très haut débit conclue entre le syndicat mixte ADN et le groupement d'entreprises solidaires composé des sociétés AXIONE, EIFFAGE, ETDE, ETDE Investissement ;

Vu la délégation de service public relative au réseau d'initiative publique FTTH bi-départemental de l'Ardèche et de la Drôme conclue entre le syndicat mixte ADN et le groupement d'entreprises solidaires composé des sociétés ADTIM, Axione et Bouygues Energies & Services ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2007-07 portant création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2022-09 du 10 février 2022 portant désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux 2022-09 ;

A – MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE

Collège des élus du Comité syndical			
Membres titulaires	Présentiel	Distanciel	Excusé
		(Teams)	
Didier-Claude BLANC, Président	X		
Max TOURVIEILHE	X		
Marie FERNANDEZ		X	
Christel FALCONE	X		
Claude BRUN		X	
Pierre MAISONNAT			X

Collège des associations				
Associations locales	Représentant	Présentiel	Distanciel	Excusé
			(Teams)	
ASOFT	Jean-Luc CRUCIFIX		X	
UFC QUE CHOISIR ?	Jean-Marie DELDON		X	
RHODANIM	Jean-Claude MERSDORF			X
DIGITAL LEAGUE	Maé-Lynn KING-TCHANG			X
INFRANUM				X

B – MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE

Structures	Représentant	Fonction	Présentiel
ADTIM / ADTIM FTTH	David LENTHERIC	Directeur de Concession	X
ADN	Sébastien DELARBRE	Directeur Général des Services	X
ADN	Maxime ALLIGNOL	Chargé des affaires juridiques	X
ADN	Didier KALADJIAN	Directeur Exploitation	X

C – SECRÉTARIAT DE SÉANCE

Le secrétariat de la Commission est assuré par Monsieur Maxime ALLIGNOL, Chargé des affaires juridiques du syndicat mixte ADN.

D – ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION

L'ensemble des pièces nécessaires à l'examen des points listés ci-dessous a été joint à la convocation des membres de la Commission.

- Présentation du rapport d'activité 2024 du délégataire ADTIM ;
- Présentation du rapport d'activité 2024 du délégataire ADTIM FTTH ;
- Questions diverses.

E – COMPTE RENDU DES ÉCHANGES

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) peut valablement délibérer.

Le Président :

- Rappelle que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a été instituée en application de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales. Elle constitue un outil de transparence et de concertation permettant d'associer les usagers à la gestion du service public des communications électroniques consacré à l'article L. 1425-1 du même Code.

- Rappelle, à ce titre, que le syndicat mixte ADN a conclu deux délégations de service public :
 - La première, avec la société ADTIM, pour le déploiement de son premier Réseau d'Initiative Publique. Cette délégation de service public est de type concessive, c'est-à-dire que le réseau a été déployé par le délégataire, mais qu'il reviendra en propriété à ADN à l'issue de la partie exploitation de la Convention.
 - La seconde, avec la société ADTIM FTTH, pour le déploiement du second Réseau d'Initiative Publique. Cette délégation est de type affermo-concessive en combinant la « location » du réseau construit par ADN pour son exploitation et une mise en concession du réseau construit par le délégataire.
- Indique que la dernière séance de la Commission s'est tenue le 2 avril 2025, sous la présidence de Monsieur Pierre MOSSAZ. Elle avait pour objet l'examen des rapports d'activité 2023 des délégataires du syndicat mixte ADN.
- Précise que la Commission avait notamment échangé :
 - Sur le faible taux d'adhésion des opérateurs à la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) de 10 heures ;
 - Sur les différences entre les GTR grand public et professionnelles ;
 - Sur la progression du déploiement FTTH ainsi que sur la fermeture progressive du réseau cuivre ;
 - Sur la résilience du réseau public avec la préparation d'un schéma local de résilience en concertation avec la Banque des Territoires.

1. Examen des rapports d'activité 2024 des délégataires ADTIM et ADTIM FTTH

La Commission procède à l'examen des rapports d'activité 2024 des délégataires ADTIM et ADTIM FTTH. À cet effet, le représentant des deux sociétés délégataires a projeté une présentation. Le support de celle-ci, sous un format PowerPoint, est joint au présent compte rendu.

Le Président :

- Rappelle que le Code de la commande publique prévoit que le concessionnaire doit produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.
- Ajoute que lorsque la gestion d'un service public est concédée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public

Le Président donne la parole à **Monsieur David LENTHERIC**, Directeur d'ADTIM et d'ADTIM FTTH.

Monsieur DAVID LENTHERIC :

- Rappelle que deux délégations de service public sont actives sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche. Depuis 2008, ADTIM est le Déléataire du Réseau d'Initiative Publique (RIP) ADN de 1ère Génération et depuis 2018, ADTIM FTTH assure ce rôle pour le RIP de 2^{ème} Génération.
- Indique que les deux délégations de service public gèrent des infrastructures complémentaires et sont toutes les deux des filiales d'AXIONE, de VAUBAN et de Bouygues énergies & services.
- Souligne qu'Axione, avec plus de 2 600 collaborateurs, gère 25 Réseaux d'Initiative Publique (RIP) et collabore avec plus de 185 opérateurs partenaires. En 2024, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 632 millions d'euros. Elle a également contractualisé 6 millions de prises FTTH et desservé plus de 8 100 communes en très haut débit sur le territoire français.
- Expose ensuite l'organisation locale d'ADTIM et d'ADTIM FTTH et le rôle des salariés impliqués dans le projet.
- Rappelle que les deux objectifs principaux fixés par le syndicat mixte ADN sont d'améliorer sur le territoire bi-départemental la compétitivité des entreprises et de raccorder le maximum de foyers et d'entreprises à la fibre optique.
- Rappelle que les délégations de service public commercialisent l'infrastructure auprès des opérateurs selon un catalogue de service validé par ADN et appliquent le même tarif pour tous les opérateurs. Elles assurent également l'exploitation des réseaux RIP 1 et RIP 2 en garantissant leur maintenance et leurs évolutions techniques.
- Explique que le 1er RIP a permis d'améliorer la concurrence et de favoriser ainsi la baisse des coûts d'abonnement pour l'abonné final. Le RIP de 2ème génération permet, quant à lui, d'améliorer la résorption de la fracture numérique – notamment pour les particuliers – tout en constituant le véhicule technique de la mise en place de politiques publiques du numérique.
- Expose les chiffres du rapport annuel d'ADTIM à fin 2024, à savoir plus de 2 300 km de fibre déployés, 262 Zones d'Aménagement (ZA) raccordées, et plus de 66 opérateurs de services actifs en Drôme et Ardèche. En 2024, il est constaté que plus de 3 000 entreprises et sites publics ont été raccordés, dont 2 530 en fibre optique. Le nombre d'abonnés ADSL (Grand public) a atteint 22 722. ADTIM a investi 1,6 millions d'euros en 2024 dans la vie du réseau, notamment pour les raccordements des clients entreprises. Le chiffre d'affaires d'ADTIM pour l'année 2024 s'élève à 19,2 millions d'euros.
- Présente ensuite les chiffres du rapport annuel d'ADTIM FTTH, à savoir 175 locaux techniques pris en exploitation et 272 271 prises ont été déployées (IPE). Le réseau accueille 7 opérateurs grand public et compte 109 436 abonnés FTTH (Grand public) à fin 2024. ADTIM FTTH a investi 29,8 millions d'euros dans la vie du réseau, notamment pour la construction des collectifs, l'aménagement des locaux techniques et les raccordements clients. Le chiffre d'affaires d'ADTIM FTTH pour l'année 2024 s'élève à 18,9 millions d'euros.
- Explique que les deux réseaux d'initiative publique sont interconnectés et complémentaires : les infrastructures de collecte d'ADTIM alimentent le réseau FTTH, les deux délégataires travaillent en synergie et adaptent leurs offres pour répondre aux besoins du marché. Il précise également que les deux RIP sont connectés au réseau national (backbone d'Axione).

- Ajoute que le réseau est supervisé en permanence – notamment sur les services activés – par un centre de supervision national situé à Pau.
- Rappelle comment est structuré le réseau FTTH avec l'indication des trois sections qui le composent :
 - « collecte » : concerne les câbles et infrastructures situés en amont du Nœud de Raccordement Optique (NRO), qui dessert en moyenne 3 000 abonnés.
 - « transport » : correspond aux câbles et infrastructures reliant le NRO au Point de Mutualisation (PM), qui dessert en moyenne 400 abonnés.
 - « distribution » : englobe les câbles et infrastructures qui partent du PM jusqu'au Point de Branchement Optique (PBO), lequel peut concerner jusqu'à 6 abonnés. Le raccordement final est ensuite effectué pour chaque particulier ou entreprise à partir du PBO.

Monsieur Max TOURVIELHE s'interroge sur ce qui relève de la propriété du syndicat mixte ADN.

Monsieur David LENTHERIC répond que tous les éléments du réseau constituent des biens de retour de la délégation de service public, y compris la Prise Terminale Optique (PTO).

Monsieur DAVID LENTHERIC :

- Poursuit en expliquant que le nombre d'ADSL Grand Public (RIP 1) diminue régulièrement sous l'effet du déploiement de la fibre optique, passant de 37 008 abonnés fin 2022 à 32 128 fin 2023, puis à 22 722 fin 2024.
- Aborde le parc des abonnés entreprises en technologie fibre sur le RIP 1 en indiquant que celui-ci est en légère décroissance, passant de 2 241 abonnés au 31 janvier 2024 à 2 180 au 31 décembre 2024, en raison notamment d'une perte de parts de marché en zone AMII (forte concurrence). Pour le RIP de 2ème génération, il est constaté une forte croissance du parc entreprises (+ 381 établissements raccordés à la fibre depuis début 2023, atteignant 634 sites actifs en décembre 2024 dont 72 ayant souscrit à l'option GTR 10h). Pour le parc des abonnés grand public sur le RIP 2, une forte progression est également constatée avec 109 435 abonnés à fin 2024.
- Conclut en expliquant que les enjeux pour l'avenir consistent à gérer l'impact de la montée en puissance du FTTH sur le marché ADSL, renforcer la pédagogie auprès des acteurs locaux, développer le marché entreprise en zone ADTIM FTTH, consolider la présence d'ADTIM et accompagner le syndicat mixte ADN dans la mise en œuvre des politiques publiques numériques.

Le Président remercie Monsieur David LENTHERIC pour la qualité de sa présentation.

Cette présentation a suscité les remarques retranscrites ci-dessous.

Monsieur Jean-Marie DELDON, représentant de l'association UFC QUE CHOISIR, s'interroge sur l'entité responsable de l'entretien des câbles de fibre optique, notamment lorsque les particuliers constatent une panne.

Monsieur David LENTHERIC indique que les particuliers doivent s'adresser à leur opérateur commercial, lequel peut, dans un certain nombre de cas, résoudre directement le problème. Si la difficulté persiste, l'opérateur commercial peut alors ouvrir un « ticket incident » auprès des sociétés ADTIM et ADTIM FTTH.

Monsieur Jean-Marie DELDON, demande quel est le nombre d'abonnés à la fibre sur le territoire bi-départemental.

Monsieur David LENTHERIC précise que sur le réseau FttH compte à ce jour 155 000 abonnés, pour une cible de 384 000 locaux pré-raccordés. Compte tenu de la fermeture prochaine du réseau cuivre historique, il est attendu que les particuliers et les entreprises souscrivent progressivement à une offre fibre.

Le **Président** souligne l'importance d'une communication efficace concernant les pannes de réseau. Il demande, à ce titre, s'il est possible pour l'association UFC QUE CHOISIR de relayer le processus de signalement des pannes auprès de ses adhérents.

Monsieur Jean-Marie DELDON s'interroge également sur les disparités constatées dans certains endroits, où la fibre est disponible pour certains logements mais pas pour d'autres.

Monsieur Sébastien DELARBRE, Directeur Général des Services, répond que ces situations s'expliquent principalement par des obstacles techniques ou administratifs, parmi lesquels des refus de passage opposés par des propriétaires privées. Ces problématiques nécessitent parfois plusieurs mois de démarches pour être résolues. Une fois ces obstacles levés, il est encore nécessaire de réaliser les travaux, d'assurer leur réception et le transfert des ouvrages aux délégataires pour permettre l'exploitation et l'ouverture commerciale du réseau. Il assure que l'objectif du syndicat mixte ADN demeure de tendre vers une couverture intégrale du territoire bi-départemental.

Le **Président** rappelle enfin que la fermeture du réseau cuivre est imminente, ce qui marque la transition technologique vers la fibre optique, laquelle deviendra l'infrastructure support de référence pour les services d'Internet et de téléphonie fixe.

Monsieur Jean-Marie DELDON remercie les intervenants pour la clarté de leurs réponses et réaffirme l'engagement de l'association qu'il représente à relayer les informations reçues auprès des adhérents et du public en général.

En l'absence d'observations ou de remarques supplémentaires sur les rapports, le Président met en discussion le point suivant de l'ordre du jour.

2. Questions diverses

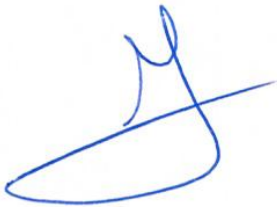
Monsieur Sébastien DELARBRE :

- Souhaite informer les membres de la Commission que le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, rendu dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte ADN, a récemment été publié. Il est accompagné du courrier de réponse du Président.
- Indique les élus du Comité syndical ont souhaité, à l'unanimité, s'approprier les observations du rapport et ont demandé aux services du syndicat mixte ADN d'engager les travaux nécessaires à leur mise en œuvre.
- Porte à la connaissance de la Commission les trois recommandations, parmi les sept formulées par la Chambre, qui concernent plus particulièrement les délégations de service public :

- **Recommandation n° 3.** : Renforcer l'analyse de l'exploitation des délégations de service public et le nombre d'audits pour s'assurer de la bonne exploitation des réseaux d'initiative publique (RIP).
- **Recommandation n° 5.** : Évaluer les résultats du déploiement de la fibre optique en mettant en place des indicateurs au regard de l'attractivité et de la cohésion des territoires.
- **Recommandation n° 7.** : Mettre à jour le plan d'affaires des délégations de service public pour chaque avenant ayant une incidence financière.

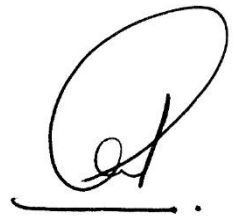
Les questions étant épuisées, le Président remercie les membres de la Commission de leur participation et lève la séance à 16h22.

Le secrétaire de séance



Maxime ALLIGNOL

Le Président de la Commission



Didier-Claude BLANC